

Kamouraska, à l'heure des choix

Jeanne Maguire

Number 93, Summer 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16223ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maguire, J. (2002). Kamouraska, à l'heure des choix. *Continuité*, (93), 11–13.

KAMOURASKA, À L'HEURE DES CHOIX

par Jeanne Maguire

La dégradation du patrimoine inquiète plusieurs élus municipaux du Québec, mais quelles solutions s'offrent à eux ? Ils hésitent à intervenir de crainte de devoir affronter l'opinion publique, de se buter à toutes sortes de préjugés ou de manquer d'appuis. Dans ce contexte, le cas de Kamouraska peut être utile pour identifier des pistes de solution.

PAR OÙ COMMENCER ?

Kamouraska a fait la démonstration qu'il suffit de quelques personnes pour changer l'ordre des choses. Trois ou quatre individus armés d'une sensibilité patrimoniale, de beaucoup de conviction et de disponibilité peuvent littéralement modifier le paysage lorsqu'ils décident de s'impliquer dans le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de leur municipalité. Avec l'appui des élus municipaux et la disponibilité d'un ou deux ouvriers spécialisés prêts à collaborer, on peut faire contrepoids aux entrepreneurs peu soucieux du patrimoine.

Parmi ses premières initiatives, le CCU de Kamouraska a convaincu la municipalité d'attribuer un statut de protection à certains biens patrimoniaux publics. Cette approche stratégique présentait un double avantage : en acceptant de réglementer leur propre propriété, les institutions publiques donnaient l'exemple et il est plus facile de légiférer sur des biens publics que sur des biens privés, la notion de propriété privée étant des plus sensibles. C'est ainsi que l'an-



En 1990, un inventaire patrimonial sonne l'alarme : la qualité du patrimoine bâti de Kamouraska est menacée. En 1998, la municipalité annonce son intention d'intervenir. Qu'est-il advenu depuis ? Kamouraska et ses bâtiments historiques ont résisté à la vinylisation et à la banalisation de l'architecture.

ancien palais de justice, les quais et le presbytère ont été cités monuments historiques tandis que le site de la première église (appelé le Berceau de Kamouraska) et dernièrement le noyau religieux ont été constitués en sites du patrimoine. L'attribution de ces statuts de protection municipaux est une étape nécessaire pour les demandes de finance-

ment (voir *Continuité*, n° 84, printemps 2000).

RÉGLEMENTATION ET SUBVENTIONS

Une autre étape importante a été l'adoption d'un règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce règlement encadre les rénovations et les nouvelles constructions dans le

La municipalité de Kamouraska a pris tous les moyens disponibles pour préserver le caractère patrimonial de son cœur ancien. Les citoyens ont accès à un programme de subvention, modeste mais efficace, qui leur permet de faire des choix judicieux pour la restauration et la rénovation de leurs bâtiments.

Photos : Jeanne Maguire



À l'arrière de la maison, un agrandissement qui respecte les proportions du bâti existant.

S'INSPIRER DES PHOTOS ANCIENNES

À quoi ressemblaient les encadrements, la galerie, y avait-il des ornements sur les poteaux, une clôture devant la maison ? Les photos anciennes peuvent apporter réponse à ces questions. Si vous n'avez pas de photos de votre propre maison, celles d'une maison comparable pourraient vous inspirer !

Certains détails tels que les encadrements, le rythme de la fenestration, les colonnes de bois ou les aisseliers permettent aux nouvelles constructions, même de type bungalow, de mieux s'intégrer à une trame urbaine ancienne.

secteur patrimonial. Il est plus facile à accepter lorsqu'il s'accompagne d'un programme de subvention qui permet de financer certains travaux et matériaux prescrits. Ainsi, à l'automne 1998, la municipalité obtenait un programme de subvention en adhérant au Programme de revitalisation des vieux quartiers (PRVQ) géré par le ministère de la Culture et des Communications et la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il faut dire que le Ministère a fait preuve de souplesse en acceptant d'accorder un programme de subvention à une municipalité d'aussi petite taille (700 habitants).

Il n'est pas nécessaire de disposer de montants importants pour envisager un programme de subvention. À Kamouraska, un total de 8000\$ par année est disponible. Les travaux sont subventionnés à 50 %, jusqu'à concurrence de 2000\$ par propriétaire. Même si c'est

peu, cette aide démontre la bonne volonté des élus municipaux. C'est aussi la preuve que même avec de petits moyens, une municipalité peut agir et obtenir des résultats concrets.

UNE RECONSTRUCTION PROGRESSIVE

Depuis l'adoption de ces mesures, 12 propriétaires ont effectué des travaux de rénovation, encouragés par la perspective de profiter d'une subvention, même modeste. Sept y ont eu droit la première année et cinq la deuxième. Même s'il ne s'agit pas de transformations majeures, on a vu réapparaître des revêtements de bardeaux, des encadrements autour des fenêtres, on a rénové des toitures de tôle et des galeries (colonnes,

propriétaires sont plus fiers de leur maison, qu'ils l'entretiennent mieux. Même les constructions plus récentes font l'objet d'une attention particulière. Un bungalow a ainsi été habillé d'un revêtement de bois et se marie maintenant beaucoup mieux avec les maisons voisines.

COMMUNICATION ET COMPROMIS

En matière de patrimoine, la communication est très importante. Dès l'étape du permis, la secrétaire municipale prend le temps de fournir aux propriétaires les informations sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale de même que sur le programme de subvention. Elle doit bien expliquer les critères, le processus et le pourquoi du règle-

UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT

En matière de protection du patrimoine, Kamouraska est un peu le chef de file dans la région. Voyant les résultats positifs obtenus à Kamouraska, les autres municipalités commencent à emboîter le pas. Cette année, quatre municipalités se sont dotées de programmes de subvention. Saint-Pacôme a aussi tenté l'aventure du PIIA.

Trois municipalités ont brossé des inventaires plus détaillés, première étape dans la gestion de leur patrimoine. Plusieurs municipalités ont entrepris ou s'apprentent à entreprendre des démarches pour constituer des sites du patrimoine ou citer des témoins d'intérêt patrimonial : La Pocatière, Saint-Pacôme, Saint-Germain, Saint-Joseph, Saint-Onésime, Sainte-Hélène.

balustrades, aisseliers). La qualité du patrimoine bâti dépend beaucoup des ajouts ou des détails architecturaux. Le programme de subvention accorde une grande place à leur entretien ou à leur restauration.

Et c'est ainsi qu'on assiste à une reconstruction progressive des composantes patrimoniales, plutôt qu'à une dégradation comme c'est trop souvent le cas. Petit à petit, les erreurs du passé disparaissent. La transformation est subtile, mais on remarque que les pro-

ment et le propriétaire doit exposer la nature de son projet. On s'assure ainsi de la compatibilité des objectifs avant que le projet ne soit trop avancé.

Par la suite, le CCU fait l'analyse des dossiers et évalue si les travaux projetés respectent le caractère patrimonial du bâtiment. Les membres du CCU n'hésitent jamais à rencontrer un propriétaire pour discuter et lui proposer des solutions de rechange le cas échéant. Ensemble, ils cherchent un

terrain d'entente respectueux du patrimoine et satisfaisant pour tout le monde. En fait, les membres du CCU deviennent des conseillers lorsque, par exemple, il est difficile de juger si l'agrandissement est adéquat, si les proportions, la pente de toit et la fenestration s'harmonisent avec le reste du bâtiment. Le CCU a même fait économiser des sommes importantes à certains propriétaires en les amenant à réviser leur projet. Lorsque ces derniers comprennent que le seul objectif du CCU est d'avoir les meilleurs résultats possible, ils deviennent généralement réceptifs à leurs exigences. Les ouvriers spécialisés sont des collaborateurs essentiels. Ils peuvent même fournir des avis techniques au CCU lorsque cela est nécessaire. S'il faut en arriver à des compromis, la valeur patrimoniale du bâtiment détermine ceux qui sont acceptables. Le CCU sera plus exigeant devant un bâtiment exceptionnel et cherchera davantage à en garder le caractère patrimonial. De manière plus explicite, on acceptera qu'un propriétaire remplace du « masonite » par du « canexel », mais pas question de troquer du bardeau encore sain pour un matériau plus « moderne ». Cela ne veut pas dire que le CCU est fermé aux nouveaux matériaux, qui souvent sont très durables, mais ils doivent respecter le caractère traditionnel de la maison.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVELLES VOCATIONS

Les nouvelles constructions sont généralement peu fréquentes dans les milieux anciens. Ainsi, à Kamouraska, deux nouvelles maisons ont été construites depuis l'adoption du PIIA. Elles suivent les tendances actuelles : maison victorienne avec tourelles et



bungalow. Toutefois, le PIIA prescrit certains critères en ce qui concerne l'alignement avec les constructions voisines, la hauteur des sous-sols, les matériaux de recouvrement et les détails (fenêtres, encadrements, galerie) qui permettent une meilleure intégration. La sauvegarde du patrimoine exige parfois qu'on le regarde autrement; les contextes changent et les vocations doivent s'adapter. Ainsi, à Kamouraska, d'anciennes remises abritent aujourd'hui le Café du Clocher et la Boutique Hang' Art, deux charmants commerces. Parmi les villages du Québec, Kamouraska jouit d'une bonne renommée. Et cette petite municipalité met tout en œuvre depuis quelques années pour que cela continue. Quelques villageois convaincus ont choisi de préserver la beauté de leur village: la qualité du bâti, les traces de

Fait rare et à souligner, la Caisse populaire de l'endroit a pris le parti du patrimoine en s'installant dans une maison ancienne tout en préservant son cachet.

la vie traditionnelle, le paysage avec les îles en arrière-plan caractérisent ce village du Bas-Saint-Laurent. Ne dit-on pas que dans les plus beaux villages, le décor naturel sert d'écrin au bâti? Kamouraska semble le confirmer.

Jeanne Maguire est agente de développement pour le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine à la MRC de Kamouraska.

Le Musée de Kamouraska

**69, avenue Morel (Place de l'église)
KAMOURASKA (Québec)**

Tél.: (418) 492-9783



BERGERON GAGNON INC.

CONSULTANTS EN
PATRIMOINE ET EN
INGÉNIERIE CULTURELS

Aux portes du XXI^e siècle

Le patrimoine est au cœur des enjeux du



PHOTO: BERGERON

nouveau
paysage
culturel.
Sa gestion
et sa mise
en valeur
sont
désormais

considérées
comme des outils
essentiels au
développement local
et régional.



Patrimoine bâti
et aménagement
du territoire

Patrimoine industriel
Muséologie
Communication



105, côte de la Montagne
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 4E4

Tél. : (418) 694-0016
Télé. : (418) 694-1505

bgcult@globetrotter.qc.ca